

# Principes du gouvernement représentatif

## Bernard Manin

### Introduction

La notion de démocratie n'est pas stable, car elle a pris différentes formes depuis l'antiquité. Nous pouvons relever une première distinction entre démocratie directe et démocratie représentative. En effet, on peut constater une évolution entre des régimes démocratiques comme celui d'Athènes et les formes et organisations modernes de gouvernement. La démocratie directe est souvent synonyme de conduite de la politique de la nation par le peuple assemblé et uni, tandis que dans le cadre d'un gouvernement représentatif le pouvoir politique est délégué par le peuple à un nombre restreint de citoyens. Or Bernard MANIN va dans ce livre affiner cette première distinction, en montrant que la distinction fondamentale entre ces deux approches de la démocratie est surtout liée au mode de désignation des dirigeants. L'élection considérée durant l'antiquité comme profondément oligarchique va devenir l'instrument démocratique par excellence.

Une fois cette première distinction faite entre ces deux formes de démocratie, Bernard MANIN va tenter de faire apparaître les raisons de l'évolution de l'une vers l'autre. Or il va pour cela montrer l'importance des révolutions ayant touchées l'Angleterre, les Etats Unis, et la France, ainsi que l'évolution des pensées politiques au cours du 18<sup>ème</sup> et du 19<sup>ème</sup> siècle.

Cependant, le véritable objet de ce livre est d'observer les différentes évolutions qu'a pu prendre le régime représentatif, et plus précisément quelles sont les constantes que l'on peut retrouver dans chacun de ces régimes. Or l'auteur va qualifier ces constantes de "principes du gouvernement représentatif", d'où le titre de l'ouvrage. Les principes qu'il va distinguer sont au nombre de quatre :

- les gouvernants sont désignés par des élections à intervalle régulier
- ceux-ci conservent dans leurs décisions politique une certaine indépendance vis à vis de leurs électeurs
- les gouvernés peuvent exprimer leurs opinions et volontés politiques sans que celles-ci ne soient soumises au contrôle des gouvernants.
- les décisions publiques sont soumises à l'épreuve de la discussion

Nous reviendrons évidemment par la suite plus en détail sur ces différents principes.

Abordons à présent le contexte dans lequel ce livre a été écrit. Une première version des *Principes du gouvernement représentatif*, de B. MANIN a été publiée en Italie en 1993, coïncidant avec la crise politique et économique italienne, apparue à partir des années quatre-vingt-dix. Rejetés et méprisés par l'opinion publique, les partis ont vu fondre à la fois leurs électeurs, leurs militants et leurs finances. Tous ont essayé de réagir en proposant des réformes susceptibles de modifier leur image et d'apporter des réponses aux demandes de la société italienne, des réformes qui devraient déboucher sur une refonte radicale des principales formations appelées à changer de structure, de méthodes.

Néanmoins, certains éléments du livre, en particulier la partie sur la métamorphose du gouvernement représentatif, furent publiés en France en 1991, consécutifs à un phénomène nouveau. Effectivement, 1986 fut le début d'une première cohabitation de deux ans, la majorité parlementaire ne concordait plus avec la majorité présidentielle. Cependant aux élections présidentielles de 1988, Mitterrand fut réélu. On peut penser que l'épreuve d'une première cohabitation et l'indécision électorale, qui

s'est traduit par l'alternance au pouvoir de la gauche et de la droite, ont été à l'origine de la question sur la crise de la représentation.

J'aborderai tout d'abord l'évolution ayant eu lieu, depuis l'antiquité et ses régimes de démocratie directe, vers l'apparition de régimes représentatifs, ainsi que la manière dont l'élection s'est peu à peu imposée comme le mode de désignation démocratique, avant de montrer l'évolution qu'ont connu les différents régimes représentatifs depuis le 18<sup>ème</sup> siècle.

### I De la démocratie directe au gouvernement représentatif

Il faut noter dès le départ une première différence entre démocratie directe et régime représentatif, à savoir que dans ce dernier il n'est accordé aucun rôle institutionnel au peuple assemblé.

C'est cette différence qui est souvent la seule étant mise en avant pour distinguer ces deux types de régimes, et l'évolution vers la représentation est alors justifiée par l'impossibilité matérielle de rassembler le peuple tout entier dans nos sociétés modernes.

Or ce serait oublié que dans les démocraties directes le peuple assemblé n'exerçait pas lui même tous les pouvoirs. En effet, certains pouvoirs importants étaient confiés à d'autres instances.

Il faut donc mettre en avant un second critère de distinction bien souvent oublié, à savoir le mode de désignation. Et c'est pour Bernard MANIN le critère essentiel de distinction. Il y avait en effet dans les démocraties directes une place importante accordée au tirage au sort vis à vis de l'élection ou encore de l'hérédité. De plus l'impossibilité matérielle qui était l'argument avancé plus haut pour expliquer la fin des régimes de démocratie directe n'explique pas l'abandon du tirage au sort comme mode désignation des gouvernants. Aujourd'hui c'est un mode de désignation qui paraît totalement désuet et inefficace car les individus tirés au sort peuvent alors se montrer incapables de gouverner. Seulement le tirage au sort à Athènes ne peut s'analyser qu'à travers une approche globale des institutions, et du raisonnement politique.

Tout d'abord les gouvernants devaient rendre compte de leurs actes et pouvaient ainsi à tout moment être attaqués par un citoyen, ce qui garantissait une certaine cohérence politique.

De plus, élément fondamental, les élus sont tirés au sort parmi une liste de candidats, ceux-ci se sentant alors capables de gouverner.

En outre certains postes clefs restent attribués par l'élection, et les contre pouvoirs sont multipliés dans le souci de conserver un fonctionnement démocratique.

Dans la réflexion politique le tirage au sort se situe au cœur de l'idéal démocratique car il confère à tous des chances égales d'accéder au pouvoir politique. En ce sens le sort est pour ARISTOTE un procédé purement démocratique tandis que l'élection comporte des aspects oligarchiques, car susceptibles d'être influencée par grand nombre d'éléments subjectifs. Cependant l'efficacité de l'élection est bien remarquée, ce qui amène à penser qu'un combinaison des deux modes de désignation est bénéfique, même si le sort reste le seul à être intrinsèquement démocratique.

Une autre caractéristique de la démocratie se dégage à Athènes, c'est l'attachement à la rotation des charges. La limitation des mandats est donc là pour assurer cette rotation devant permettre aux individus d'être tour à tour gouvernants et gouvernés et ainsi mener des politiques plus justes lorsqu'ils sont au pouvoir.

Or le hasard a ici encore toute sa place car il empêche la réélection consécutive d'individus fortement charismatiques. De plus ce mode de désignation traduit une méfiance envers la professionnalisation du monde politique et confirme le principe de l'isègoria affirmant qu' "en matière de gouvernement, n'importe qui est suffisamment qualifié pour que son avis mérite au moins d'être écouté ".

Notons d'ailleurs que le tirage au sort est loin d'être une exclusivité athénienne et que d'autres régimes vont l'utiliser. Ainsi, lors des proclamations des républiques américaines et françaises, l'absence de place donnée au tirage au sort est une nouveauté. Pourtant il y a bien eu un débat autour de la question, ce mode de désignation étant à l'époque reconnu comme commun, alors qu'il est aujourd'hui totalement délaissé

La question est alors de savoir pourquoi l'on est passé du tirage au sort à l'élection qui était considérée pendant l'antiquité comme fondamentalement oligarchique ? Revenons pour cela tout d'abord sur l'emploi qui était fait du tirage au sort à Rome Florence et Venise. A Rome tout d'abord, le sort n'est pas utilisé en raison de ses fondements totalement égalitaires, mais plutôt comme moyen de cohésion politique de par la neutralité de son interprétation liée à la religion. C'était une des solutions mise en place pour régler le problème des factions. A Florence on a à faire à une combinaison de la désignation par le sort et l'élection afin de favoriser l'efficacité du système et réduire ainsi le problème lié à l'incapacité des gouvernants. Le tirage au sort garde donc bien ici sa dimension démocratique, même si l'on fait apparaître la notion de méritocratie en combinant à la fois les deux modes de désignation. Concernant Venise, on a tenté de réduire le problème lié au charisme des prétendants et aux groupes de pression en instaurant le vote à bulletin secret, mais on observait cependant toujours une grande immobilité des gouvernants. On peut observer que Rome et Venise sont deux modèles s'étant couverts de gloire alors qu'ils étaient principalement caractérisés par l'élection. La réussite de ces deux modèles a certainement influencée l'orientation prise par la suite.

Rome était un régime mixte qui combinait des caractères à la fois monarchiques (avec les consuls et les magistrats), aristocratiques (Sénat) et démocratiques (l'assemblée du peuple). L'équilibre entre ces trois institutions avait permis une grande stabilité de la Constitution.

Le système politique romain pouvait être décrit comme une république censitaire, car les citoyens étaient répartis selon une hiérarchie d'ordres et de classes. Cette hiérarchie censitaire déterminait le degré de participation au pouvoir. De ce fait, la magistrature était de droit réservée aux catégories supérieures. Le peuple désignait par élection les magistrats, il s'occupait aussi de voter les lois et de juger certains procès. Mais jamais il n'exerçait les magistratures.

L'usage politique du tirage au sort n'était donc pas comme nous l'avons déjà formulé une singularité de la démocratie athénienne. Il avait à Rome une place prédominante: en effet, si la plus part des magistratures étaient électives, le sort était néanmoins utilisé pour déterminer quel groupe dans la classe supérieure voterait en premier, ou quel vote serait dépouillé d'abord. Les romains ne l'utilisaient pas pour ses propriétés égalitaires, mais pour favoriser la cohésion politique au sein des classes possédantes, ceci grâce à sa neutralité et son interprétation religieuse.

A Florence, un comité de présélection choisissait les noms soumis au scrutin d'approbation, parmi les noms restant étaient tirés au hasard les noms de ceux qui

accéderaient aux magistratures, alors qu'à Venise le tirage au sort était utilisé pour désigner ceux qui proposeraient des candidats soumis immédiatement au vote du Grand Conseil.

L'extériorité à Florence, l'élection à bulletin secret à Venise garantissaient impartialité et équité, évitant ainsi les conflits entre factions, alimentés par " les passions " d'accéder aux magistratures.

Quand même les élections étaient libres et équitables, les électeurs tendaient à voter de manière répétée pour une même personnalité ou des familles éminentes. Ainsi, la rotation était limitée parmi les élus. Par contre elle s'appliquait de façon absolue aux électeurs.

Le développement de l'élection comme mode de désignation soulève un problème de justice distributive dans la répartition des charges politiques. Mais si celle-ci a pu être choisi cela tient aussi sûrement au fait que l'avènement des républiques suit une société d'ordre où l'hérédité était la règle. Ainsi la différence entre une désignation par le sort ou l'élection est apparue comme négligeable aux yeux des acteurs des différentes révolutions.

De plus l'augmentation globale de la population entraîne une diminution considérable de la probabilité d'obtenir un poste par le tirage au sort, ceci permettant à l'élection d'être mieux acceptée. Le citoyen est maintenant considéré comme celui qui attribue les charges plus que comme celui qui les brigue.

Nous avons vu que dès que le tirage au sort s'est développé, on pouvait empiriquement affirmer que ce sont des élites qui s'installent au pouvoir, et que la mobilité de celles-ci est alors très faible. Nous n'avons seulement pas étudié en détail le mécanisme par lequel ce phénomène se produisait, et c'est ce que nous allons tenter de faire à travers l'analyse du principe de distinction. En effet, si les gouvernements représentatifs reposent sur le consentement libre et égal des citoyens, le principe de distinction, idée selon laquelle les représentants élus doivent être des citoyens distingués, d'un rang social plus élevé que celui de leurs électeurs, est une réalité. Ainsi, les institutions du gouvernement représentatif sont entourées de dispositions et de facteurs, différents en Angleterre, en France et aux Etats-Unis, garantissant le statut de supériorité des représentants par rapport aux élus.

En Angleterre, cette supériorité était assurée par des dispositions légales, des normes culturelles et des facteurs organisationnels. Les électeurs tranchaient au sein des élites en raisons d'un respect pour la hiérarchie sociale, appelé " déférence ", et la nécessité de la détention d'une propriété foncière qu'il fallait pour être électeur. De la même façon que les électeurs, les parlementaires élus devaient être propriétaires, mais à un degré supérieur.

En France, l'Assemblée constituante établissait une distinction entre citoyens actifs et passifs. Les citoyens actifs, étant considérés comme indépendants et dotés d'une volonté autonome, étaient les seuls enclins à voter. Et les charges électives étaient uniquement réservées aux individus considérés comme supérieurs, c'est-à-dire ceux qui détenaient une propriété foncière et qui payaient des impôts. Tout cens d'éligibilité fut supprimé en 1792, mais le principe d'élection indirecte conservé.

En ce qui concerne les Etats-Unis, les conditions de droit de suffrage devaient être déterminées par la Constitution des différents Etats. Il existait un courant favorable à la fixation d'une condition de propriété pour les élections au Congrès. Mais elle n'a jamais pu être mise en œuvre dans les dispositions de la Constitution en raison de contingences pratiques. Les représentants devaient être propriétaires, de façon à ce qu'ils aient un statut social

supérieur à celui de leurs électeurs. L'indépendance économique constituait une des meilleures garanties contre la corruption.

C'est aux Etats-Unis que le débat sur la représentation s'est avéré le plus intéressant : la question était alors de savoir si l'assemblée devait être à l'image du peuple, où si le principe de distinction devait s'appliquer. Madison et les anti-fédéralistes seront les principaux protagonistes de ce débat. Ces derniers souhaitaient que les élus partagent les mêmes conditions de vie que le peuple, et ceci afin de déboucher sur un régime populaire, mais ce fut le principe de distinction qui fut retenu. Il est cependant intéressant de noter qu'il est ressorti de ce débat que l'élection était un mode de désignation qui assurait en lui-même la pérennité du principe de distinction, même en l'absence de normes juridiques liées. Cette propriété aristocratique de l'élection ne sera découverte qu'un siècle plus tard en Europe !

## **II L'évolution du régime représentatif**

### **Un régime qui comporte des aspects démocratiques et oligarchiques**

Aux 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècle on va assister à une extension du droit de suffrage et à l'apparition du suffrage universel. On va alors croire que le gouvernement représentatif se mue définitivement en démocratie, ce qui va entraîner l'abandon théorique du caractère aristocratique de l'élection. En effet c'est pendant le débat portant sur la constitution américaine en 1787, que ce sujet fut véritablement abordé pour la dernière fois. En effet les philosophes de Aristote à Rousseau avaient mis en avant ce caractère aristocratique de l'élection comme mode de désignation vis à vis du tirage au sort, tandis que le débat américain avait fait apparaître que l'élection peut être aristocratique en tant que telle à travers le phénomène de distinction. Or l'élargissement du droit de suffrage ainsi que la fin des conditions légales d'éligibilité n'ont pas pour autant faits disparaître ce caractère aristocratique.

De plus on ne peut pas vraiment affirmer que l'élection soit un mode de désignation totalement méritocratique. Les représentants sont en effet élus en fonction des préférences individuelles pour tel ou tel autre candidat, or celles-ci ne reflètent pas naturellement le mérite du candidat, mais sont basées sur des valeurs bien plus subjectives telles que le charisme, la position sociale, le physique,...

En outre le programme électoral a une importance primordiale durant la campagne, or celui-ci n'est pas contraignant, ce qui signifie qu'aucune mesure légale ne permet de sanctionner un représentant n'appliquant pas le programme pour lequel il a été élu. C'est alors le jugement public qui pourra sanctionner cet écart mais nous reviendrons plus tard sur ce phénomène.

La campagne électorale soulève elle aussi de nombreuses inégalités entre les candidats, celles-ci limitant l'aspect démocratique de l'élection. D'une part si n'importe quel candidat peut se faire connaître durant la campagne, il existe des postulants qui sont en "campagne permanente" de part leur position sociale dans la société, c'est à dire qu'ils se font déjà remarquer en dehors de leurs activités politiques, ce qui va évidemment faciliter leur élection. De plus l'aspect financier est loin d'être négligeable avec notamment le développement de partis de masse disposant de moyens considérables pour "promulguer" leurs candidats.

Comme nous l'avons fait remarquer, les critères de jugement des candidats restent subjectifs, ce qui entraîne un phénomène d'apprentissage de ces critères par les électeurs. En effet, les raisons motivant le choix des électeurs sont loin

d'être fixes, et à travers la réitération des élections chacun fait évoluer ses critères de sélection. Or on revient ici sur le problème de financement, l'argent n'étant pas aujourd'hui considérée comme un critère, or il favorise la diffusion d'information permettant au candidat de se faire connaître et ainsi de se distinguer des autres candidats.

Nous nous sommes ici efforcés de mettre en avant les aspects non démocratiques de l'élection, ceux-ci étant aujourd'hui les plus oubliés, mais voyons quand même ce qui a permis à ce mode de désignation de devenir l'instrument démocratique par excellence. Deux conditions ont particulièrement permis ce phénomène : l'avènement progressif du suffrage universel, et la fin des conditions potentielles d'éligibilité. Ainsi n'importe qui peut théoriquement du moins se présenter à une élection, même si comme nous l'avons déjà fait remarquer le principe de distinction est assuré par l'élection en elle-même en l'absence de normes juridiques. De plus chaque électeur a le même poids politique la voix d'un pauvre égalant celle d'un riche. En outre chaque individu est libre de choisir ses propres critères de sélection, ce qui assure leur liberté de décision.

Nous retiendrons ici que l'élection combine à la fois des caractères aristocratiques et démocratiques, qu'elle est aristocratique si l'on recherche une représentation unitaire du peuple, celle-ci semblant impossible de par le principe de distinction, et qu'elle est bien plus démocratique si l'on accepte la délégation de pouvoir du peuple vers des représentants.

### **La place de la volonté du peuple**

Il reste cependant un problème à relever : " le gouvernement représentatif établit-il un lien entre les décisions des gouvernants et la volonté des gouvernés sur la conduite des affaires publiques " ?

Si pour Madison la finalité d'un gouvernement représentatif est de filtrer la volonté populaire, il faut bien cerner dans quelle mesure ce filtre peut s'effectuer. Il faut noter que les élus disposent d'une marge de manœuvre en l'absence de mandats impératifs, la révocabilité permanente des élus n'étant pas appliquée. L'indépendance des élus est donc l'un des principes des gouvernements représentatifs. Il faut quand même noter deux conditions afin que la politique menée soit en accord avec la volonté générale du peuple : celui-ci doit avoir un bon accès à l'information politique, d'où l'existence du journal officiel par exemple, et surtout le peuple doit pouvoir exprimer son opinion à tout moment même en dehors des élections par le biais de manifestations, grèves, pétitions, sondages, ... C'est alors que " la volonté populaire devient un élément de l'environnement entourant la décision ". Ces différentes formes d'expression permettent en outre de se forger ses propres opinions politiques, qui se trouvent renforcées par l'effet de groupe. Un problème reste entier, à savoir que c'est souvent un groupe restreint d'individus qui est à l'origine de ces manifestations d'opinion du peuple. Il existe de plus des inégalités dans le poids de ces manifestations d'opinion, les hobbies ayant plus d'influence sur la décision politique que d'autres groupes disposant de moins de moyens de pression. La réitération de l'élection va quand à elle permettre un jugement rétrospectif du peuple sur la politique menée qui est ici sanctionnée. Il existe ici un double caractère de l'élection à savoir juger un gouvernement et faire des choix politiques pour l'avenir.

### **Les différentes formes de démocratie**

Nous pouvons affirmer comme nous l'avons vu en introduction que nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise de la représentation dans les pays occidentaux. Les gouvernants sont de moins en moins élus sur leurs programmes et de plus en plus en fonction de critères

médiatiques. De plus la professionnalisation du monde politique est bien ancrée ce qui a profondément creusé le fossé entre gouvernants et gouvernés. Il faut pour comprendre la situation actuelle observer les transformations du gouvernement représentatif depuis son avènement. L'auteur distingue schématiquement trois types de régimes représentatifs étant chronologiquement le parlementarisme, la démocratie des partis, et enfin la démocratie du public. Ce sont alors les différents principes de la représentation que nous venons de dégager qui vont servir d'outil d'analyse pour saisir les évolutions entre les différents types de régimes représentatifs. Rappelons que ces principes sont au nombre de quatre, à savoir l'élection des gouvernants, leur indépendance relative par rapport aux gouvernés, la liberté de l'opinion publique, et enfin l'épreuve de la discussion.

Concernant le parlementarisme, l'élection est avant tout le choix d'un individu, parmi les notables. Suscitant la confiance par ses qualités personnelles et ses relations sociales non politiques, chaque député est censé voter selon sa propre conscience et son jugement personnel, les représentants n'étant pas liés par les volontés précises de leurs électeurs. C'est ainsi que le parlement est une instance de délibération, un lieu où les individus forment leur volonté par la discussion et l'échange d'arguments. L'absence de discipline, de vote stricte au sein du parlement explique la mobilité des clivages et des regroupements, et donc un manque relatif d'efficacité.

L'extension du droit de suffrage a favorisé l'apparition de partis de masse encadrant le suffrage des électeurs, ce qui a donné naissance à la démocratie des partis. La société apparaît comme divisée par un clivage économique et culturel qui la partage le plus souvent en deux camps. Ce clivage qui structure la désignation des représentants coïncide avec le clivage qui partage l'opinion. C'est ici de l'axe gauche droite qu'il est question si l'on prend le cas de la France

L'élection, toujours élitiste, demeure la manifestation d'une confiance s'adressant à une organisation, à un parti. Le sentiment d'appartenance et l'identité, exprimé à travers le vote, se traduisent par la stabilité des comportements électoraux. Les programmes ont alors pour objet principal de mobiliser l'enthousiasme et l'énergie des militants et hommes d'appareil.

Le député n'est plus un homme libre de ses décisions au parlement, car il est lié avec le parti qui l'avait fait élire. Les délibérations n'ont donc plus lieu durant les séances plénières du parlement, mais au sein de chaque camp. Les décisions qui en résultent se conforment à la position du parti par rapport au gouvernement, mais elles marquaient aussi un compromis visant à éviter les affrontements.

“ L'écart horizontal entre représentants et opinion se substituait à un écart vertical entre camp majoritaire et opposition. ”

Aujourd'hui, la grande majorité des électeurs votent de plus en plus différemment d'une élection à l'autre et refusent de s'identifier par référence à un parti politique existant. Ce phénomène s'observe notamment en France avec les votes contestataires en faveur de l'extrême droite. Cette variation s'explique par le rôle croissant de la personnalité de l'homme politique au détriment des programmes proposés. L'interdépendance des Etats va favoriser l'imprévisibilité, il est donc plus raisonnable de choisir les représentants sur leur aptitude à prendre des décisions appropriées, plutôt que sur la promesse de décisions. Ainsi, les partis tendent à devenir un instrument au service d'un leader, expert en communication. Mais elle s'explique aussi par la neutralité des médias par lesquels se

forme l'opinion publique politique. La perception des objets publics devient plus homogène, le clivage se forme donc à partir des préférences de l'individu sur l'objet, non plus à partir de préférences politiques partisans.

Du fait de la personnalité du choix électoral, le représentant est pour une part un homme de confiance, mais il est aussi un acteur relativement autonome par le fait que les promesses électorales prennent la forme d'images relativement floues. Notons cependant que celle-ci reste limitée par la sanction de l'élection comme nous l'avons déjà remarqué plus haut.

Le comportement électoral varie selon la configuration des candidatures et les problèmes sur lesquels l'accent est mis. On retrouve alors de plus en plus souvent un découplage entre opinion et élections.

L'électorat apparaît comme un public qui réagit à l'offre électorale, et c'est pourquoi cette forme de représentation est appelée démocratie du public.

La volatilité ou instabilité électorale crée pour les hommes politiques une incitation à présenter leurs arguments aux électeurs eux-mêmes, ainsi les discussions délibératives n'ont pas lieu pour l'essentiel au sein du parlement, mais plutôt lors de rencontres informelles d'ailleurs souvent organisées par des médias tels que la télévision. Il est en effet devenu courant de voir le premier ministre présenter l'orientation du gouvernement et des choix politiques importants sur un plateau télévisé.

### **Conclusion**

Le début du 18<sup>ème</sup> siècle avait été marqué par de multiples réflexions sur la crise du parlementarisme. Cependant, si les partis de masse ont mis fin au parlementarisme sous sa forme originelle, les principes originels et l'indépendance des représentants demeuraient en vigueur. Le gouvernement représentatif avait, en fait, juste pris de nouvelles formes. Ce changement était apparu en définitive comme un progrès, une avancée vers la démocratie.

Aujourd'hui on peut se demander si les différentes évolutions qui affectent la représentation marquent l'émergence d'une nouvelle forme de gouvernement représentatif. Le gouvernement représentatif demeure un régime d'élites distinctes de la masse de la population et la personnalité qui tend à dominer sur la scène publique présente de moins en moins le reflet de la société et de sa structure. C'est l'accroissement de l'écart entre les gouvernés et l'élite gouvernante qui provoque le sentiment de crise. Le régime représentatif semble avoir cessé de progresser vers un gouvernement par le peuple lui-même.

Une réflexion semble intéressante à poser : si les électeurs ont aujourd'hui la caractéristique d'être instables au niveau de leur vote, la majorité d'entre eux affirme pouvoir se situer sur l'axe gauche-droite. Or cela tient plutôt à la démocratie des partis qu'à la démocratie du public. Il convient donc de soulever ce paradoxe : si le clivage gauche-droite semble aujourd'hui quelque peu dépassé en ce qui concerne l'organisation politique, les français y restent très attachés.

De plus le suffrage universel est l'argument démocratique des gouvernements représentatifs, or si les citoyens ont tous le même rôle concernant la désignation des élus, il n'y a pas d'équiprobabilité d'être élu, les entrepreneurs politiques ayant à présent main mise sur le pouvoir politique. C'est pourquoi certains gouvernés ont aujourd'hui le sentiment d'être mal représentés, se sentant marginalisés du débat politique.

Ce désintérêt tout du moins partiel pour le politique se remarque encore tout récemment avec la relative

indifférence caractérisant les médias pour ce qui concerne la mise en place du quinquennat, alors que cette réforme si elle est mise en place bouleversera totalement le fonctionnement de nos institutions. Ce débat d'une importance primordiale ne me semble pas assez abordé, du moins par les médias de masse.

Ce livre m'a personnellement apporté un tout autre regard sur notre constitution car il permet une mise en perspective de celle-ci dans le temps. La présentation d'autres formes de démocratie comme celles de l'antiquité, ainsi que l'explication de l'évolution vers les modes de représentation actuels ouvrent une approche plus objective des régimes actuels qui apparaissent alors comme loin d'être totalement démocratiques. Il semble alors aujourd'hui nécessaire de mettre en place de nombreuses réformes pour répondre aux insuffisances de nos régimes, telles qu'un plus strict contrôle du plafonnement des dépenses électorales ou encore une plus grande parité. En effet le monde politique était jusqu'ici très masculin, ce qui détonne avec la volonté de représentation démocratique dont on parle depuis le début de ce devoir.